



Conseil d'administration d'Hérault Ingénierie n°26

DELIBERATION CA/2026/02/16/03

Séance du 16 février

Lieu : Hôtel du Département, Mas d'Alco, 1977 Avenue des Moulins, 34080 MONTPELLIER

Objet : Finances – Approbation du compte financier unique 2025.

Collège départemental :

Présents :

Madame Claudine VASSAS-MEJRI, Vice-Présidente, conseillère départementale du canton du Crès ;
Madame Marie-Pierre PONS, conseillère départementale du canton de Saint-Pons-de-Thomières ;
Madame Sylvie PRADELLE, conseillère départementale du canton de Frontignan ;
Monsieur Jérôme BOISSON, conseiller départemental du canton de Lunel.

Pouvoirs :

Madame Séverine SAUR, conseillère départementale du canton de Cazouls-les-Béziers donne pouvoir à Madame Claudine VASSAS-MEJRI, Vice-Présidente, conseillère départementale du canton du Crès.
Madame Nicole MORERE, conseillère départementale du canton de Gignac donne pouvoir à Madame Sylvie PRADELLE, conseillère départementale du canton de Frontignan.

Collège des intercommunalités :

Présents :

Monsieur Alain CARALP, Président de la Communauté de communes La Domitienne (*en visioconférence*).

Collège des communes :

Présents :

Monsieur Frédéric ROIG, Vice-Président, maire de Pégaïrolles-de-l'Escalette ;
Madame Françoise MATHERON, maire de Saint-Bauzille-de-Montmel (*en visioconférence*).

Le Président ayant constaté le quorum,

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence Technique Départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée générale d'Hérault Ingénierie AG/2025/04/07/06 du 7 avril 2025 portant approbation du projet de statuts d'Hérault Ingénierie,

Vu les statuts d'Hérault Ingénierie,

Vu l'Ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique

Après avoir pris connaissance du compte financier unique, remplaçant le compte administratif et le compte de gestion 2025 du budget principal, et en avoir délibéré, le Président ayant quitté la salle et la présidence étant assurée par Monsieur Frédéric ROIG, Vice-président, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- donne acte de la présentation faite du compte financier unique (joint en annexe de la présente délibération) ;
- constate les résultat et solde au titre de l'année 2025 suivants :

- Résultat de fonctionnement : - 870.23 € ;
- Solde d'exécution d'investissement : 26 317.29 €.

Après reprise des résultats et excédents, les résultat et solde cumulés s'établissent comme suit :

- Résultat cumulé de fonctionnement : - 870.23 €,
- Solde d'exécution cumulé d'investissement : 41 805.04 €,

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Président,



Jean-François SOTO